

Copropriétés : les associations syndicales de propriétaires (ASL, AFUL)

Durée
14 heures

Mode d'organisation :
Mixte

SATISFACTION 100%

Taux de satisfaction des participants de ce module sur les 24 derniers mois

PUBLIC

Gestionnaires et Principaux de copropriété, Syndics, juristes, chargé de gestion de patrimoine immobilier et toute personne concernée.

NIVEAU D'EXPERTISE

Fondamentaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Pédagogie interactive avec échanges et questions/réponses. Analyse comparée ASL-AFUL. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant. Les participants pourront se munir de tous documents utiles pour leurs cas pratiques

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)

Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%

sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits déjeuners, les repas et pauses café)

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les spécificités juridiques des associations syndicales de propriétaires et des unions de syndicats
- Analyser les règles de fonctionnement
- Distinguer les disparités entre ASL et AFUL

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*

E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Introduction

- Etude comparative du régime de la copropriété et des associations syndicales
- Origine historique : loi du 21 juin 1865 - modifications.
- Un régime majoritairement contractuel
- La division des sols, base des associations

Source des ASL et AFUL - Le droit de l'URBANISME

- Les lotissements
- Le permis de construire et la division de parcelles
- Les divisions primaires
- Le secteur existant et la division des ensembles (logement social, vente d'ensembles locatifs...).

Caractéristiques des A.S. (Associations Syndicales)

La loi du 21 juin 1865 et la réforme du 1er juillet 2004 et à jour de la Loi du 22 août 2022 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

- Dispositions communes
- Le rôle majeur des statuts
- Absence de parties communes
- La prise de décisions (système majoritaire)
- Les charges
- Le formalisme et le fonctionnement de l'association.
- La mise à jour des statuts
- Copropriété et A.S

ASL OU AFUL ?

- Analyse comparée et choix initial dès le montage urbanistique (permis d'aménager, permis valant division, pluralité de permis sur une unité foncière)

A noter

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

Nos prochaines sessions

26/10/2026 au 27/10/2026